

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 AVRIL 2015
18 HEURES 30 A MAUSSANE-LES-ALPILLES

Présents : Mmes et MM. Gilles BASSO, Nelly BERTHON, Patrice BLANC, Michel BONET, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Guy FRUSTIE, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Stephan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Jean-Louis VILLERMY.

Excusés : Mmes et MM. Nadia ABIDI, Christine GARCIN-GOURILLON, Chantal LEMOIGNE, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Inès PRIEUR DE LA COMBLE.

Procurations :

- de Mme Pascale ALBETOS à Mme Anne SOURDON ;
- de M. Pascal DELON à M. Guy FRUSTIE ;
- de Mme Danielle AOUN à M. Pierre GUILLOT ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Hervé CHERUBINI ;
- de Mme Françoise JODAR à M. Yves FAVERJON ;
- de M. Benoît VENNIN à Mme Pascale LICARI ;
- de M. Bernard WIBAUX à M. René FONTES.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Jack SAUTEL, maire de Maussane-les-Alpilles, a accueilli les conseillers communautaires présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 04 FEVRIER 2015

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 04 février 2015 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire la décision suivante :

- Décision n° 06-2015 relative à la convention pour l'hébergement des animaux errants capturés entre la CCVBA et la Société protectrice des animaux de Salon de Provence et sa Région.

Celle-ci n'a appelé aucune observation.

4. DELIBERATION N°11-2015 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Il est proposé au Conseil communautaire, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2014 afin de suppléer Monsieur le Président, Hervé CHERUBINI, qui ne peut ni présider la séance ni prendre part au vote pour ces questions.

Monsieur Jack SAUTEL a été élu Président de séance pour le vote des questions relatives aux comptes administratifs 2014 et autorisé à signer les délibérations correspondantes.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

5. DELIBERATION N°12-2015 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA CCVBA

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2014 de la CCVBA qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|------------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 1 488 148,57 € |
| Affectation du résultat 2013 : | - 1 086 264,04 € |
| Résultat reporté au compte 110 : | 401 884,53 € |
| Titres de recettes émis : | <u>11 694 266,76 €</u> |
| Total des recettes : | 12 096 151,29 € |
| Mandats émis : | <u>11 269 175,05 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 826 976,24 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|-----------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | - 256 564,04 € |
| Mandats émis : | <u>673 473,08 €</u> |
| Total des dépenses : | 930 037,12 € |
| Titres de recettes émis : | <u>1 942 849,04 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 1 012 811,92 € |

D'où un résultat global des deux sections de : **1 839 788,16 €.**

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés

6. DELIBERATION N°13-2015 – ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA CCVBA

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le compte administratif 2014 de la CCVBA dont la balance générale se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|------------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 1 488 148,57 € |
| Affectation du résultat 2013 : | - 1 086 264,04 € |
| Résultat reporté au compte 110 : | 401 884,53 € |
| Titres de recettes émis : | <u>11 694 266,76 €</u> |
| Total des recettes : | 12 096 151,29 € |
| Mandats émis : | <u>11 269 175,05 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 826 976,24 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | - 256 564,04 € |
| Mandats émis : | <u>673 473,08 €</u> |
| Total des dépenses : | 930 037,12 € |
| Titres de recettes émis : | <u>1 942 849,04 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 1 012 811,92 € |

D'où un résultat global des deux sections de : **1 839 788,16 €.**

Il est également demandé aux élus d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2014.

Le vote a eu lieu sans la participation de Monsieur le Président, Hervé CHERUBINI, conformément à la loi.

POUR : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés

7. DELIBERATION N°14-2015 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION ZA SAINT REMY DE PROVENCE » ANNEE 2014

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « Extension ZA Saint Rémy de Provence » qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | - 50 000,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>694 399,88 €</u> |
| Total des recettes : | 644 399,88 € |
| Mandats émis : | <u>644 399,88 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 928,61 € |
| Titres de recettes émis : | 582 231,13 € |
| Total des recettes : | 583 159,74 € |
| Mandats émis : | <u>628 849,88 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | -45 690,14 € |

D'où un résultat global des deux sections de : - **45 690,14 €**.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

8. DELIBERATION N°15-2015 – ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION ZA SAINT REMY DE PROVENCE » ANNEE 2014

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le compte administratif 2014 du budget annexe « Extension ZA Saint Rémy de Provence » dont la balance générale se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | - 50 000,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>694 399,88 €</u> |
| Total des recettes : | 644 399,88 € |
| Mandats émis : | <u>644 399,88 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|----------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 928,61 € |
| Titres de recettes émis : | 582 231,13 € |
| Total des recettes : | 583 159,74 € |
| Mandats émis : | 628 849,88 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | - 45 690,14 € |

D'où un résultat global des deux sections de : - **45 690,14 €**.

Le vote a eu lieu sans la participation de Monsieur le Président, Hervé CHERUBINI, conformément à la loi.

POUR : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

9. DELIBERATION N°16-2015 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ZA EYGALIERES » ANNEE 2014

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « ZA Eygalières » qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2012 : | 0,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>528 528,42 €</u> |
| Total des recettes : | 528 528,42 € |
| Mandats émis : | <u>528 528,42 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2013 : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2012 : | 361 279,05 € |
| Titres de recettes émis : | <u>174 720,95 €</u> |
| Total des recettes : | 536 000,00 € |
| Mandats émis : | <u>528 528,42 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2013 : | 7 471,58 € |

D'où un résultat global des deux sections de : **7 471,58 €**.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

10. DELIBERATION N°17-2015 – ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION ZA EYGALIERES » ANNEE 2014

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le compte administratif 2014 du budget annexe « Extension ZA Eygalières » dont la balance générale se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2012 : | 0,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>528 528,42 €</u> |
| Total des recettes : | 528 528,42 € |
| Mandats émis : | <u>528 528,42 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2013 : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2012 : | 361 279,05 € |
| Titres de recettes émis : | 174 720,95 € |
| Total des recettes : | 536 000,00 € |
| Mandats émis : | <u>528 528,42 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2013 : | 7 471,58 € |

D'où un résultat global des deux sections de : **7 471,58 €**.

Le vote a eu lieu sans la participation de Monsieur le Président, Hervé CHERUBINI, conformément à la loi.

POUR : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N°18-2015 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ZA SAINT ETIENNE DU GRES » ANNEE 2014

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « ZA Saint Etienne du Grès » qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 0,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>0,00 €</u> |
| Total des recettes : | 0,00 € |
| Mandats émis : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|---------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 0,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>0,00 €</u> |
| Total des recettes : | 0,00 € |
| Mandats émis : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 0,00 € |

D'où un résultat global des deux sections de : **0,00 €**.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N°19-2015 – ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION ZA SAINT ETIENNE DU GRES » ANNEE 2014

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le compte administratif 2014 du budget annexe « Extension ZA Eygalières » dont la balance générale se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 0,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>0,00 €</u> |
| Total des recettes : | 0,00 € |
| Mandats émis : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|---------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 0,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>0,00 €</u> |
| Total des recettes : | 0,00 € |
| Mandats émis : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 0,00 € |

D'où un résultat global des deux sections de : **0,00 €**.

Le vote a eu lieu sans la participation de Monsieur le Président, Hervé CHERUBINI, conformément à la loi.

POUR : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N°20-2015 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ZA MASSANE 4 » ANNEE 2014

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « ZA Massane 4 » qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 0,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>921 897,60 €</u> |
| Total des recettes : | 921 897,60 € |
| Mandats émis : | <u>921 897,60 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 427 357,64 € |
| Titres de recettes émis : | <u>855 742,36 €</u> |
| Total des recettes : | 1 283 100,00 € |
| Mandats émis : | <u>891 447,20 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 391 652,80 € |

D'où un résultat global des deux sections de : **391 652,80 €**.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N°21-2015 – ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZA MASSANE 4 » ANNEE 2014

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le compte administratif 2014 du budget annexe « ZA Massane 4 » dont la balance générale se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 0,00 € |
| Titres de recettes émis : | <u>921 897,60 €</u> |
| Total des recettes : | 921 897,60 € |
| Mandats émis : | <u>921 897,60 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 0,00 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2013 : | 427 357,64 € |
| Titres de recettes émis : | <u>855 742,36 €</u> |
| Total des recettes : | 1 283 100,00 € |
| Mandats émis : | <u>891 447,20 €</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2014 : | 391 652,80 € |

D'où un résultat global des deux sections de : **391 652,80 €**.

Le vote a eu lieu sans la participation de Monsieur le Président, Hervé CHERUBINI, conformément à la loi.

POUR : 31 voix – unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION N°22-2015 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Il est proposé au Conseil communautaire de ne pas affecter de somme en section d'investissement à l'article 1068 et de laisser en report à nouveau, au compte 110, le résultat de clôture de l'exercice 2014 d'une somme de 826 976,24 €

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

16. DELIBERATION N°23-2015 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Les élus communautaires ont débattu sur les orientations du budget 2015 conformément à la loi, étant précisé que ce débat ne donne pas lieu à un vote.

17. DELIBERATION N°24-2015 – FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS ET DES SUBVENTIONS REÇUES COMPTABILITE M49

Il est proposé aux élus de prévoir des durées d'amortissement spécifiques aux biens nécessaires à l'exploitation du service de l'assainissement sachant que la M49 s'applique dans ce cas, d'adapter la durée d'amortissement des subventions reçues en fonction des immobilisations auxquelles elles sont affectées de fixer le seuil du prix unitaire du bien constituant une entité (amortissement sur une année) à 1 500 HT €.

Les élus ont décidé de fixer les durées d'amortissement pour la M49 comme suit :

| | Article comptable | Propositions d'amortissement des biens |
|---|-------------------|--|
| <u>Immobilisations incorporelles :</u> | | |
| logiciels | 2051 | 2 ans |
| <u>Immobilisations corporelles :</u> | | |
| Construction de bâtiments d'exploitation | 21311 | 30 ans |
| Construction de bâtiments administratifs | 21315 | 30 ans |
| Installations générales - agencements - aménagements des constructions : bâtiments d'exploitation | 21351 | 30 ans |
| Installations générales - agencements - aménagements des constructions : bâtiments administratifs | 21355 | 30 ans |
| Installations complexes spécialisées : | 2151 | 10 ans |

| | | |
|--|-------|---|
| installations téléphoniques | | |
| Installations complexes spécialisées : installations électriques | 2151 | 15 ans |
| Installations à caractère spécifique : réseaux d'assainissement | 21532 | 30 ans |
| Matériel spécifique d'exploitation : service d'assainissement | 21562 | 6 ans |
| Voitures et véhicules légers | 2182 | 7 ans |
| Camions et véhicules industriels | 2182 | 12 ans |
| Matériel informatique | 2183 | 3 ans |
| Matériel de bureau | 2183 | 5 ans |
| Mobilier | 2184 | 12 ans |
| <u>Seuil du prix unitaire du bien constituant une entité</u> (amortissement sur une année) | | 1 500 euros |
| <u>Subventions reçues au titre de l'investissement</u> | | En fonction de la durée d'amortissement des biens |

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

18. DELIBERATION N°25-2015 – MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier la délibération n° 32/2014 en date du 17 avril 2014 portant délégation de pouvoir au Président et d'élever le seuil de la délégation consentie au Président en matière de marchés publics à 200 000 € HT.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

19. DELIBERATION N°26-2015 – GROUPEMENT DE COMMANDES CCVBA /MAS BLANC DES ALPILLES POUR LES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PLACE PIERRE LIMBERTON

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Mas Blanc des Alpilles et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la passation d'un marché de travaux de remplacement d'une canalisation d'eau et de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier. Madame Nelly BERTHON, M. Christian BONNAUD et M. Benoît VENNIN ont été désignés pour représenter la CCVBA au sein de la CAO de ce groupement.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

20. DELIBERATION N°27-2015 – AVENANTS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des avenants administratifs aux délégations de service public d'assainissement conclues par les communes afin de matérialiser le transfert de la compétence à la CCVBA et de la substituer aux communes dans les parties aux contrats.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

21. DELIBERATION N°28-2015 – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CONCLUS PAR LES COMMUNES

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants tripartites aux marchés de travaux conclus par les communes dont l'objet porte en partie sur l'assainissement afin de clarifier le périmètre d'intervention de chaque maître d'ouvrage et de garantir la sécurité juridique sur le plan de la responsabilité. En effet, les communes restent maîtres d'ouvrage sur les volets voirie et eau tandis que la CCVBA devient maître d'ouvrage sur la partie assainissement.

22. DELIBERATION N°29-2015 – CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE ASSAINISSEMENT ET ELECTION DE SES MEMBRES

Il est proposé au Conseil communautaire de créer la commission thématique assainissement et de fixer à neuf le nombre de ses membres.

Mme Pascale ALBETOS, M. Christian BONNAUD, M. Michel CAVIGNAUX, M. Régis GATTI, M. Laurent GESLIN, M. Jean MANGION, Mme Gisèle PERROT-RAVEZ, M. Jack SAUTEL et M. Benoît VENNIN ont été élus membres de cette nouvelle commission.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

23. DELIBERATION N°30-2015 – CREATION DE LA COMMISSION THEMATIQUE ASSAINISSEMENT ET ELECTION DE SES MEMBRES

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, les avenants n° 2 aux conventions ADS entre la CCVBA et les communes membres qui prévoient :

- pour toutes les communes, l'extension des missions du service commun au contrôle des infractions lourdes et de contentieux, le suivi de l'activité du service qui sera effectué par les membres du Bureau qui dressera un bilan de l'activité du service deux fois par an et une mise à jour réglementaire de la convention initiale.
- en outre, pour la commune de Saint Etienne du Grès, l'instruction par le service commun ADS des permis de démolir et des certificats d'urbanisme d'information (Cu a).

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

24. DELIBERATION N°31-2015 – GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il est proposé au Conseil communautaire de plafonner le montant de la gratification des stagiaires à 13,75% du plafond horaire de la Sécurité sociale pour les conventions de stage conclues entre le 1^{er} décembre 2014 et le 31 août 2015 et 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale pour les conventions de stage conclues à compter du 1^{er} septembre 2015 et à autoriser Monsieur Le Président, en tant que personne responsable, à signer les conventions permettant la mise en œuvre de ces gratifications.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

25. DELIBERATION N°32-2015 – CREATION D'UN EMPLOI TITULAIRE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Il est proposé au Conseil communautaire de créer, à compter du 15 avril 2015, un emploi titulaire d'attaché territorial à temps complet conformément à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce recrutement.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

26. DELIBERATION N°33-2015 – CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR GARDIEN DE DECHETERIE

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un emploi à temps complet bénéficiant d'une aide de l'Etat entrant dans le cadre des emplois d'avenir, à savoir un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à durée déterminée de 12 mois renouvelable deux fois, d'embaucher comme gardien de déchèterie une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à conclure la convention tripartite entre le jeune, le Pôle emploi et la CCVBA, à signer le contrat de travail proprement dit ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce recrutement.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

27. DELIBERATION N°34-2015 – MOTION EN FAVEUR DU CENTRE DE SECURITE SOCIALE DE TARASCON

Il est proposé au Conseil communautaire de voter une motion visant à s'opposer à la fermeture du centre de sécurité sociale de Tarascon.

POUR : 33 voix – unanimité des suffrages exprimés.

28. MOTION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UNE COMMISSION EN CHARGE DU DOSSIER DE L'INCINERATEUR A FOS SUR MER

A la demande de l'ensemble des élus, cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

La séance a été levée à 20h00.

Le Président



Hervé CHERUBINI